



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 9 janvier 2018**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

2018-01-001 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2018 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2018 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2018-01-002 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget.

2018-01-003 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ÉNGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2018-01)



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2018-01-004

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2018-01-005

**SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « RELAIS POUR LA VIE » DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER À PINCOURT LE 25 MAI 2018**

Considérant la demande formulée par la Société canadienne du cancer pour la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du « Relais pour la vie » sur les terrains du parc Olympique à Pincourt le 25 mai 2018, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du « Relais pour la vie » sur les terrains du parc Olympique à Pincourt le 25 mai 2018.

2018-01-006

**SUJET : DÉSIGNATION DE MONSIEUR BRUNO TREMBLAY, MAIRE DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS, À TITRE DE CANDIDAT AU POSTE VACANT DE MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) - REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE LA COURONNE SUD**

Considérant que, conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (c. R- 25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud ;

Considérant qu'en séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud ;

Considérant qu'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud ;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre ;

Considérant que le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité ;

Considérant que le mandat de monsieur Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier ;

Considérant que cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau ;

Considérant qu'un consensus se dégage pour que la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour pourvoir ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler ;

Considérant qu'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la couronne Sud, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud.

Que soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

2018-01-007

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2018-01-008

**SUJET : PAIEMENT DE L'ANNUITÉ 2018 DU RÈGLEMENT 817**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de l'annuité 2018 du Règlement 817 pour une somme totale de 196 936 \$ à même la réserve pour annuités du Règlement 817 et d'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.911.00.811 et 02.911.00.831.

2018-01-009

**SUJET : APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 22 600 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2018**

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 22 600 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2018.

2018-01-010

**SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LE STATIONNEMENT INCITATIF HIVERNAL**

Considérant le projet pilote de stationnement de nuit autorisé par la résolution 2017-12-336, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner une dépense de 6 113,22 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de panneaux de signalisation pour le stationnement incitatif hivernal auprès de « Martech » suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.640.

2018-01-011

**SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ARCHITECTES DANS LE CADRE DU PROJET DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Considérant la révision du projet de construction d'un nouveau bâtiment municipal en fonction de la demande de subvention gouvernementale associée à l'ajout de deux (2) blocs, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner une dépense de 87 889,84 \$, toutes taxes incluses, représentant les honoraires d'architectes supplémentaires auprès de « *MDA Architectes* ».

Que cette dépense, financée par le Règlement 856, soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2018-01-012

SUJET :

**ADJUDICATION DU CONTRAT – APPEL D'OFFRES REGROUPE  
NO 401-110-17-62 – SERVICES DE RAMASSAGE ET DE  
TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES  
COMPLÉMENTAIRES**

---

Considérant que la Ville de Pincourt a adhéré au regroupement des municipalités de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) comprises dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les services de ramassage, de transport des résidus organiques par sa résolution 2017-09-258 ;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion a élaboré les devis d'appel d'offres et a procédé auxdits appels d'offres en regroupement pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022, pour les services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires ;

Considérant qu'à la suite dudit appel d'offres public trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 novembre 2017 immédiatement après 14 h ;

Considérant qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non admissible aux critères d'expérience du soumissionnaire ;

Considérant qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non conforme aux exigences du devis sur l'attribution des journées de ramassage ;

Considérant qu'après étude et vérification, une soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres regroupé no 401-110-17-62, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « *Services Matrec inc.* » pour des services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires pour une somme de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente et un dollars et douze cents (2 885 731,12 \$), toutes taxes incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres regroupé no 401-110-17-62 ;

Que le contrat soit adjugé pour trois (3) ans, soit les années 2018, 2019 et 2020 avec une possibilité de deux (2) années optionnelles renouvelables une année à la fois ;

Que le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues ;

Que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, soit autorisée à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires et qu'elle soit également autorisée à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

2018-01-013

**SUJET :** AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA # 3 AU CONTRAT DE LOCATION ET AU PROTOCOLE D'ENTENTE

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe *LEC Inc.* (Aréna Cité des jeunes) et *HMIP* et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, la signature de l'addenda # 1 autorisée par la résolution 2015-11-373 et la signature de l'addenda # 2 autorisée par la résolution 2016-09-319 ;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre *HMIP* et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, la signature de l'addenda # 1 autorisée par la résolution 2015-12-409 et la signature de l'addenda # 2 autorisée par la résolution 2016-09-319, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 3 au contrat de location intervenue entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 3 au protocole d'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur Île-Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2018-01-014

**SUJET :** AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 365,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de janvier 2018 à l'Aréna de la Cité des jeunes.  
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2018-01-015

**SUJET :** AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 25 mai 2018 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 27 mai 2018 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5<sup>e</sup> avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2018-01-016

**SUJET :** AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE – APPEL 1 – 2017 POUR LE PROJET DE « CANOPÉ DE LA CULTURE »

Considérant l'autorisation accordée à madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel à la Ville de Pincourt, par la résolution 2017-11-319 de déposer au Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) dans le cadre du Programme de Soutien à l'innovation culturelle – Appel 1 – 2017 le projet « Canopé de la culture » ;

Considérant que ledit projet a été retenu par le CACVS dans le cadre du programme, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente dans le cadre du Programme de Soutien à l'innovation culturelle – Appel 1 – 2017 du Conseil des Arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) pour le projet « Canopé de la culture ».

2018-01-017

**SUJET :** AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES POUR LE SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour l'achat de deux camionnettes pour le Service.

2018-01-018

**SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
D'ADMINISTRATION – ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES AIR-  
PACK 4.5**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'appareils respiratoires Air-Pack 4.5, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *L'arsenal – Division CMP Mayer Inc.* », pour une somme de 37 941,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds d'administration soit imputée au poste comptable 03.600.22.740.

2018-01-019

**SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON  
RÉSERVÉ – ACHAT DE DIGUES PORTATIVES POUR LA SÉCURITÉ  
CIVILE**

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de sept (7) digues portatives, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *MegaSecur SEinc.* », pour une somme maximale de 95 170,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par surplus non réservé et imputée au poste comptable 22.220.40.096.

2018-01-020

**SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES – RÉPARTITION  
POMPIER**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de radios numériques pour la répartition des pompiers, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 24 999,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 000 \$ à compter de l'exercice financier 2019.





## VILLE DE PINCOURT

No de résolution  
ou annotation

- 2018-01-021**      **SUJET :**      **DÉPÔT DE LA LISTE 2018 DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232**
- 
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de la liste 2018 des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.
- 2018-01-022**      **SUJET :**      **TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCEMBRE 2017**
- 
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie
- 4 décembre 2017
- 2018-01-023**      **SUJET :**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877 – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS**
- 
- Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 877 - Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, en séance ordinaire le 14 novembre 2017 sous la résolution 2017-11-301, il est
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- D'adopter le Règlement numéro 877 - Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks.
- 2018-01-024**      **SUJET :**      **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 015 – 221, RUE BELLEVUE – PERMETTRE LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT À 7,29 MÈTRES ET LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE À 0 MÈTRE**
- 
- Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 221, rue Bellevue (lot 1 723 015);
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;
- Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 23 décembre 2017 du journal Première Édition, il est
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller René Lecavalier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le 221, rue Bellevue (lot 1 723 015) et permette la réduction de la marge avant à 7,29 mètres et la réduction de la marge latérale droite à 0 mètre.

2018-01-025

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 819 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL QU'AMENDÉ**

---

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le règlement 819 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2018-01-026

**SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 819-03 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 819 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL QU'AMENDÉ**

---

Considérant l'avis de motion 2018-01-025, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le projet du Règlement numéro 819-03 amendant le Règlement numéro 819 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé.

2018-01-027

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 828 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT**

---

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement amendant le règlement 828 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2018-01-028

**SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-01 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 828 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT**

---

Considérant l'avis de motion 2018-01-027, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le projet du Règlement numéro 828-01 amendant le Règlement numéro 828 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 19 h 30.

2018-01-029

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, de lever la Séance ordinaire du 9 janvier 2018.

  
YVAN CARDINAL  
MAIRE

  
DANIELLE CARBONNEAU  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE